



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

certificat d'immatriculation

Question écrite n° 18522

Texte de la question

M. Jean-Claude Fruteau attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le changement du format de la carte grise. En effet, avec l'arrivée progressive du nouveau format du permis de conduire et la mise en œuvre prochaine du nouveau format de la carte d'identité nationale biométrique, les documents administratifs adoptent une taille uniforme, celle des cartes bancaires. Outre le côté pratique que cela peut représenter pour les usagers, les progrès apportés à ces documents renforcent la sécurisation des données et permettront de lutter contre la falsification. Cependant, la réforme complète du système d'immatriculation des véhicules ne s'est pas accompagnée de son changement de format. Il souhaite donc savoir si un tel changement est envisagé et, si oui, à quelle échéance.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Fruteau](#)

Circonscription : Réunion (5^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18522

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1749

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)